

Madame, Monsieur,

Prochainement, vous allez procéder au versement de votre **TAXE D'APPRENTISSAGE**.
Comme vous en avez la possibilité, vous allez certainement en faire bénéficier un établissement d'Enseignement Technologique & Professionnel.

Le Lycée Claude-Nicolas Ledoux - EBTP de Vincennes
est habilité à percevoir la **TAXE D'APPRENTISSAGE** :

1 - pour ses formations PAR LA VOIE SCOLAIRE (Hors Quota) :

- Catégorie A (niveaux CAP, Baccalauréat Technologique ou Professionnel, et BTS),
la catégorie B étant réservée aux établissements dispensant des formations Bac+3 à Bac+5.

2 - mais aussi pour ses formations PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (quota) :

Le lycée Claude-Nicolas Ledoux - E.B.T.P est en effet agréé comme Unité de Formation d'Apprentissage par la Région Ile-de-France.

Ce versement doit s'effectuer par l'intermédiaire de notre CFA de référence.

Il faudra indiquer **CFA Académique de Créteil** - 12 rue Georges Enesco - 94025 Créteil cedex,
comme bénéficiaire

et préciser que votre versement est destiné à l'UFA – EBTP.

Le produit de cette Taxe nous permettra de nous équiper de matériels pédagogiques performants valorisant ainsi les formations dispensées dans l'Etablissement, mais aussi de développer notre secteur de l'apprentissage.

Nous pourrions par ce biais élargir et adapter au mieux notre offre de formation à vos besoins.

Nous vous remercions à l'avance de l'aide et du soutien que vous pourrez nous apporter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Directeur Général
Monsieur Oudin



Chef d'Etablissement
Monsieur Rousselet

